

Investissement Responsable Rapport Loi Energie Climat

Au 31.12.2021

Le présent rapport est établi dans le cadre de l'article 29 de la Loi Energie Climat (Décret n°2021- 663 du 27 mai 2021).

HSBC Global Asset Management (France) ⁽¹⁾ présente les modalités de prise en compte, dans sa stratégie d'investissement, des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) et des moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique.

Le présent document est un reporting réglementaire et n'est donc pas une communication à des fins promotionnelles. En conséquence, les informations qui y sont contenues ne peuvent pas être considérées comme un conseil ou une recommandation en matière d'investissement.

(1) HSBC Asset Management est le nom de la ligne métier de la gestion d'actifs d'HSBC, auquel appartient HSBC Global Asset Management (France), qui fournit des services de conseil en investissement et de gestion de portefeuilles. HSBC Global Asset Management (France), filiale détenue directement et indirectement à 100% par HSBC Continental Europe est une entité agréée et régulée par l'Autorité des Marchés Financier (no. GP99026).



Sommaire

La démarche générale en matière de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)

Démarche générale de HSBC Global Asset Management (France)	3
Moyens retenus pour informer les souscripteurs sur les critères ESG suivis par HSBC Global Asset Management (France)	4
Engagement en faveur de l'investissement responsable	5
Labels investissement responsable et classification SFDR	6-8

La prise en compte des critères ESG dans la gouvernance

Gouvernance ESG de HSBC Asset Management	10-12
Intégration des risques de durabilité dans la politique de rémunération	13
Intégration des critères ESG dans le règlement interne du conseil d'administration	14
Loi Rixain - Mixité au sein des équipes en charge des décisions d'investissement	15

Les moyens internes dédiés à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)

Moyens dédiés au déploiement de la stratégie ESG	17-18
Actions de renforcement pour contribuer à la transition	19

La démarche de prise en compte des risques de durabilité dans les décisions d'investissement

Transparence des politiques sur les risques de durabilité	21
Processus d'intégration des enjeux ESG	22-23

La stratégie d'engagement actionnarial et la politique de droits de vote

Politique d'engagement	25
Politique de vote	26-27
Rapport votes et engagements	28

La stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre

Stratégie d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat	30
Publication de l'empreinte carbone des investissements	31
Intégration des enjeux climatiques	32

La stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

34

Annexe

Engagements en faveur de l'investissement responsable	36-40
---	-------

La démarche générale en matière de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)



HSBC
Asset Management

Démarche générale de HSBC Global Asset Management (France)

L'investissement durable n'est pas une discipline nouvelle pour HSBC Global Asset Management (France).

Notre politique d'investissement responsable est basée sur la reconnaissance que les risques de durabilité peuvent conduire à des résultats qui ont des impacts négatifs sur les investissements de nos clients. Nous visons donc à intégrer les questions importantes de durabilité dans notre processus d'investissement sur chacune des classes d'actifs.

Notre approche repose sur la conviction que les facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) peuvent avoir un impact important sur la performance financière des titres et des actifs dans lesquels nous investissons. En conséquence, nous intégrons des facteurs ESG significatifs à notre analyse et à nos prises de décision en matière d'investissement.

La prise en compte de critères extra financiers nous permet d'identifier les tendances à long terme aux fins d'évaluation dans le cadre de notre processus de due diligence et nous sert de base aux échanges actifs avec les entreprises dans le cadre de nos politiques globales de vote et d'engagement.

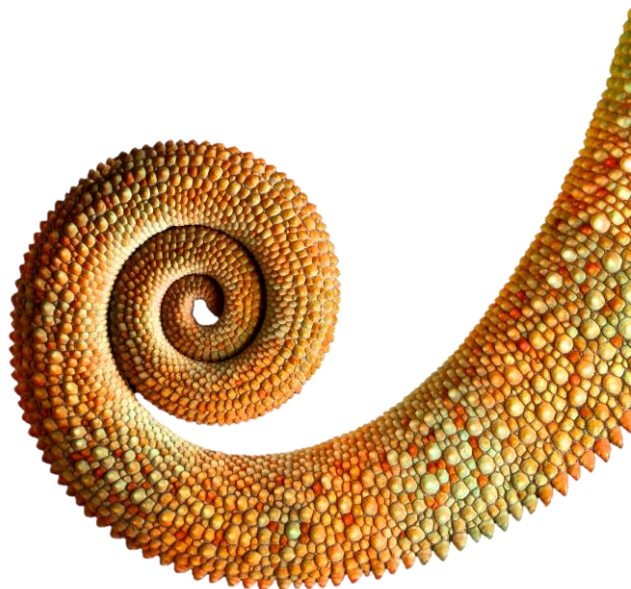
La compréhension des risques et opportunités d'ordre non financier optimise non seulement la prise de décision et la performance ajustée du risque, mais contribue également à répondre aux enjeux environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance, et les moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique.

Nous soutenons les principes du Pacte mondial des Nations Unies et avons développé nos propres politiques sur les armes bannies, la biodiversité et le changement climatique.

Les risques et opportunités ESG varient sensiblement selon l'approche d'investissement appliquée (gestion active, gestion passive, etc.).

Historiquement, l'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance privilégie les classes d'actifs cotées.

Notre Politique Investissement Responsable est complétée par une Procédure de mise en œuvre de l'investissement responsable, qui détaille la manière dont les facteurs ESG et les risques liés à la durabilité sont intégrés dans la construction des portefeuilles et les processus décisionnels.



Moyens retenus pour informer les souscripteurs sur les critères ESG suivis par HSBC Global Asset Management (France)

Publication internet

Nos politiques et rapports informant sur notre prise en compte des critères ESG sont regroupées sur une section publique de notre site internet mise à jour régulièrement.

[Politiques et rapports investissement responsable](#)

- Politique Investissement Responsable
- Procédures de mise en œuvre de la Politique d'Investissement Responsable
- Politique relative au changement climatique
- Politique relative à la biodiversité
- Politique d'engagement
- Politique de vote européenne
- Politique de vote mondiale
- Politique d'exclusion des armes
- Rapport sur l'exercice des droits de vote
- Montréal Carbon Pledge: rapport sur l'empreinte carbone

Le métier HSBC Asset Management a publié un rapport à l'attention des investisseurs professionnels: [Rapport d'Investissement Responsable 2021](#)

Les informations relatives à nos fonds ouverts, telles que la description de l'objectif et du processus d'investissement sont en consultation via la documentation publique (documentation précontractuelle et rapport annuel): [Nos Fonds / Fund Center](#)

Nous publions aussi sur internet la documentation liée aux labélisations ISR de nos portefeuilles en particulier les rapports d'impact et le [code de transparence](#) associé.

Par ailleurs, notre site internet propose une page dédiée aux produits article 8 et article 9 selon SFDR ⁽¹⁾ qui sont commercialisés par HSBC Global Asset Management (France).

[Liste SFDR Article 8 et Article 9](#)

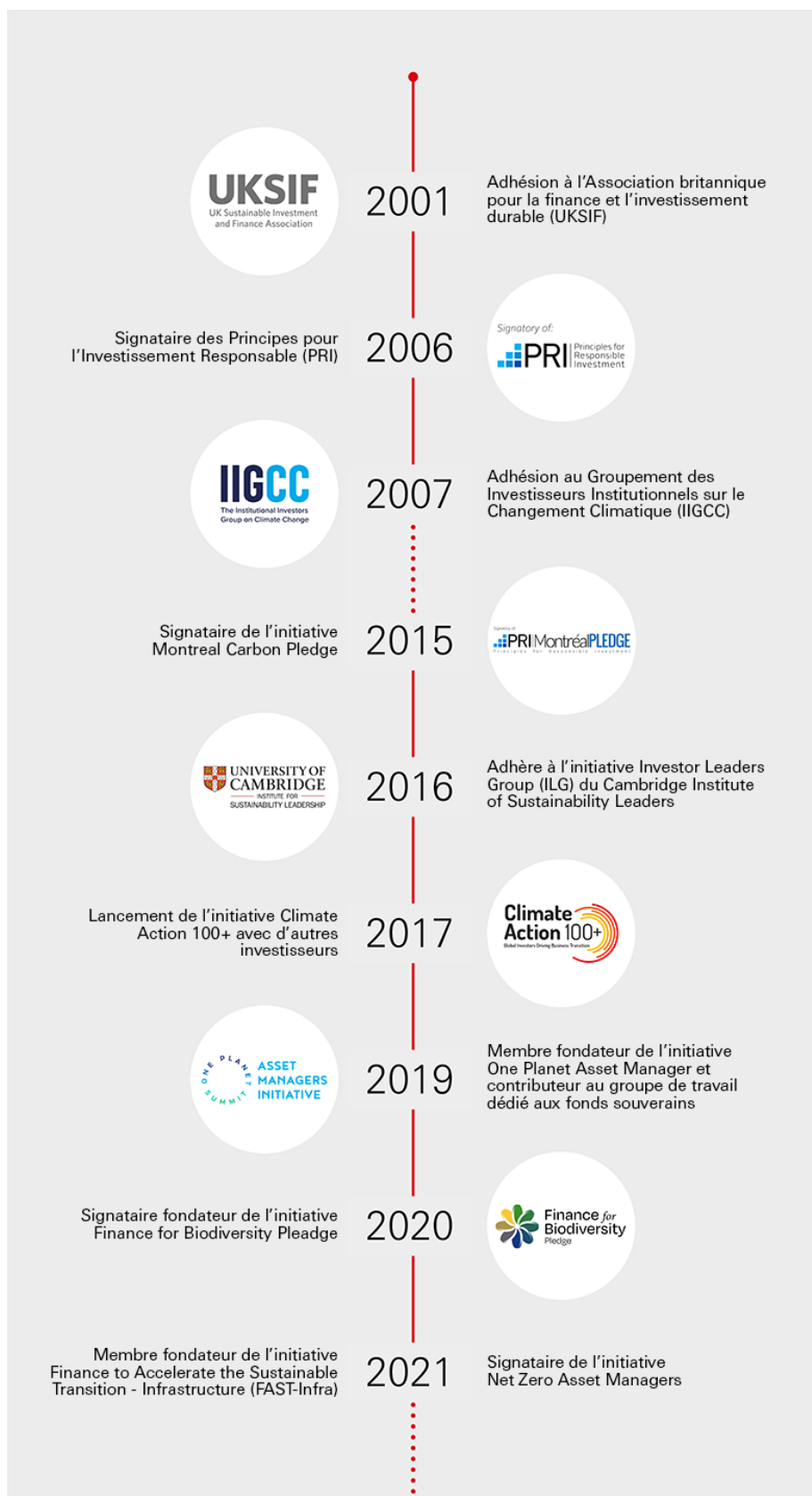
Communication ciblée

Nous communiquons directement auprès de nos investisseurs institutionnels en fonction des mises à jour de leurs documentations portefeuille respectives et de campagnes de sensibilisation organisées par nos équipes commerciales.

(1) Définitions SFDR reprises en page 8 de ce rapport.



Engagement en faveur de l'investissement responsable



Dans le cadre de sa démarche d'investissement responsable HSBC Global Asset Management (France) est engagée directement ou via son appartenance au métier HSBC Asset Management au sein de multiples institutions.

La liste ci-contre présente un extrait des initiatives et chartes signées par le métier HSBC Asset Management dans l'ordre chronologique.

Les adhésions notables qui seront reprises dans le cadre du présent rapport sont

- PRI Montréal Pledge (2015),
- Finance for Biodiversity Pledge (2020)
- et Net Zero Asset Manager (2021).

Une liste plus exhaustive est présentée dans l'ordre alphabétique en annexe du rapport .

Labels investissement responsable et classification SFDR

HSBC Global Asset Management (France) a documenté les critères d'éligibilité, et déposé des demandes pour obtenir des labellisations pour certains de ses fonds ouverts ou dédiés auprès des organismes de certification suivants.

15 fonds labellisés ISR



L'investissement **ISR** vise à concilier performance économique et impacts sociaux et environnementaux en finançant des entreprises qui contribuent au développement durable dans tous les secteurs d'activité. Le label ISR constitue un repère unique pour les épargnants souhaitant participer à une économie plus durable. En influençant le comportement et les normes de gouvernance des entreprises, les investissements ISR favorisent une économie plus responsable.

2 fonds labellisés Towards Sustainability



Afin de définir des exigences minimales pour les produits financiers durables, **Febelfin** (Fédération belge du secteur financier) a développé une norme de qualité incarnée par le label "Towards Sustainability". Il garantit un processus de gestion dans le respect des grands principes de l'investissement responsable, l'implémentation d'une démarche climat et du principe « avoiding harm » (« éviter de nuire »), ainsi que la publication de politiques d'investissement sur les sujets sociétaux les plus controversés.

2 fonds labellisés GREENFIN



Le label **Greenfin** a été créé pour encourager les investissements destinés à financer l'économie verte. Les entreprises sélectionnées se consacrent à la création et au financement d'activités «green part». Cette certification garantit que les produits financent réellement des activités présentant des avantages environnementaux mesurables. Les entreprises sont présentes dans des activités éco-sectorielles définies.

1 fond labellisé FNG



Le label **Forum Nachhaltige Gelanlagen** (FNG) a été créé dans le but de promouvoir l'investissement responsable dans les pays germanophones. Le label est attribué aux fonds dont le processus d'investissement répond à des critères exigeants de qualité et de transparence.

Labels investissement responsable et classification SFDR

Classification des portefeuilles gérés par HSBC Global Asset Management (France) selon le Règlement Européen sur la publication d'informations en matière de durabilité dans les services financiers (« SFDR ») entré en vigueur en mars 2021.

A fin décembre 2021 HSBC Global Asset Management (France) gérait 25 portefeuilles classés article 8 ou article 9, qui se répartissaient en 14 OPC (Organisme de Placement Collectifs-Fonds ou SICAV) ouverts, 9 produits dédiés et 2 prestations de conseil en investissement.

Les 14 OPC ouverts sont tous labellisés ISR, 3 d'entre eux ont des labels supplémentaires comme repris dans la liste page suivante.

Le montant des encours des 25 portefeuilles s'élevait 5,2 Milliards € soit 14% des encours gérés par HSBC Global Asset Management (France).

Il est à noter que le périmètre des encours gérés par HSBC Global Asset Management (France) pour ce reporting ne comporte pas les délégations de gestion financières reçues et représente donc 37,5 Milliards € à fin décembre 2021.

Notre classification SFDR



Article 8 :

Le produit promeut entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques, pour autant que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés, appliquent des principes de bonne gouvernance. Un produit financier Article 8 ne vise pas un objectif durable





Article 9 :

Le produit a pour objectif l'investissement durable. Un investissement durable est défini comme un investissement dans une activité économique qui contribue à un ou plusieurs objectifs environnementaux ou sociaux, qui applique les pratiques de bonne gouvernance et respecte l'application du principe DNSH

(L'application du principe DNSH, tel que défini dans le Règlement Taxonomie (2020/852), demande qu'aucun préjudice important ne soit causé aux objectifs environnementaux détaillés par cette réglementation).

Labels investissement responsable et classification SFDR

Liste des 14 portefeuilles labélisés à fin décembre 2021 gérés par HSBC Global Asset Management (France) hors délégations de gestion financière reçues

Classification SFDR	Portefeuille				
Article 8	HSBC EE ACTIONS MONDE RESPONSABLES	✓			
Article 8	HSBC EE ACTIONS RESPONSABLES	✓			
Article 8	HSBC EE DIVERSIFIÉE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE	✓			
Article 8	HSBC EE EQUILIBRE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE	✓			
Article 8	HSBC EE OBLIG EURO RESPONSABLES ET SOLIDAIRE	✓			
Article 8	HSBC PROFIL ACTIONS RESPONSABLES	✓			
Article 8	HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED	✓			
Article 8	HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC	✓			
Article 8	HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND	✓			
Article 8	HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY	✓		✓	
Article 8	HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY	✓			
Article 8	HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE	✓			
Article 9	HSBC EE ACTIONS EUROPE TRANSITION VERTE	✓	✓		
Article 9	HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION	✓	✓	✓	✓

La prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la gouvernance



HSBC
Asset Management

Gouvernance du métier HSBC Asset Management

La ligne métier gestion d'actifs au sein du Groupe HSBC a intégré au cœur de sa gestion et de ses prises de décisions en matière d'investissement, les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (« ESG »).

En 2021, le métier HSBC Asset Management auquel appartient HSBC Global Asset Management (France) a mis en place un nouveau modèle opérationnel mondial pour superviser l'intégration de ces critères ESG (dont les impacts du changement climatique), avec la mise en place de 2 Directions rattachées au Directeur général de la ligne métier :

- une Direction du Développement Durable rattachée directement au Directeur Général
- et une Direction de l'Investissement Responsable rattachée au Directeur mondial des Investissements.

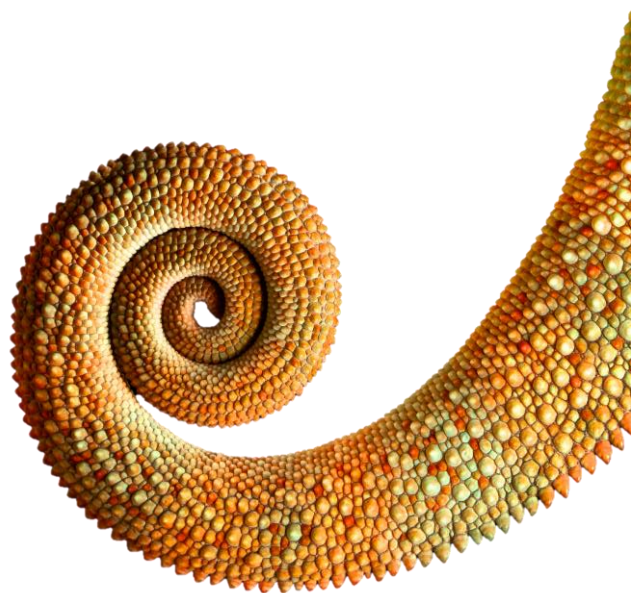
La Direction du Développement Durable « Sustainability Office » définit la gouvernance globale en matière d'investissement responsable, la stratégie, les politiques et la supervision. Elle soutient les directions générales des sociétés d'Asset Management dont HSBC Global Asset Management (France) dans le déploiement et la mise en œuvre de la stratégie ESG.

La Direction de l'Investissement Responsable « Responsible Investment » définit les stratégies d'investissements pour les produits existants ou nouveaux, la prise en compte des critères ESG dans les processus d'investissements et de recherches pour toutes les classes d'actifs gérés, ainsi que la supervision de cette mise en œuvre, le vote et l'engagement avec les entreprises.

L'objectif de cette nouvelle gouvernance est de renforcer la surveillance de l'activité d'investissement durable en créant des forums de discussion et des comités de coordination impliquant les fonctions risque, conformité, juridique et les équipes de gestion.

Un comité de surveillance ESG, présidé par le Directeur mondial des Investissements supervise la mise en œuvre des critères ESG et l'application des politiques d'Investissement Responsable aux processus et expertises de gestion et s'assure des meilleures pratiques.

Outre ce cadre formel de surveillance et de gouvernance, ont été créés différents groupes de travail dédiés aux normes et les définitions de la durabilité, à l'alignement sur l'objectif carbone, à la recherche ESG et enfin au dialogue avec les entreprises.



Gouvernance au sein de HSBC Global Asset Management (France)

HSBC Global Asset Management (France) s'intègre dans la gouvernance globale du métier HSBC Asset Management.

Conformément à son règlement intérieur, le Conseil d'Administration d'HSBC Global Asset Management (France) détermine les orientations stratégiques de l'activité, supervise et contrôle leur mise en œuvre par la Direction Générale en prenant en considération les enjeux sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance des activités.

La composition du Conseil d'Administration vise à assurer un équilibre approprié de compétences, d'expérience et de connaissances de la société pour lui permettre de s'acquitter efficacement de ses rôles et de ses responsabilités :

- Les nominations proposées au Conseil d'Administration sont effectuées après une évaluation de l'équilibre des compétences, de l'expérience, de l'indépendance et des connaissances au sein du Conseil et du rôle et des capacités requises.
- Les compétences et l'expérience des Administrateurs sont évaluées à la nomination et sur une base continue au travers d'une matrice de compétences qui intègre les domaines de compétences sectorielles, financières et de risques pertinents au regard de l'activité de la société de gestion. Parmi ces domaines de compétences figure la compétence et l'expérience des Administrateurs en matière d'ESG.

Le Conseil d'administration est pleinement impliqué sur les sujets ESG:

- Sur la base de la composition du Conseil à fin décembre 2021, la compétence du Conseil en matière d'ESG est considérée comme élevée avec 8 Administrateurs sur 10 disposant de compétences et d'expériences dans ce domaine.
- Quatre membres du Conseil d'administration ont une expertise spécifique en matière d'ESG soit au sein du métier mondial de la gestion d'actifs soit au sein du Groupe HSBC en France.
- Une formation sur le thème de l'intégration ESG, du climat et de la finance durable a été dispensée aux Administrateurs dès 2020 avec des travaux effectués sur ce thème en 2021 (orientations stratégiques présentées en novembre 2021 avec l'ESG comme axe de développement, présentations suite à la formation ESG de novembre des initiatives en cours et les sujets d'attention des Administrateurs). Les Administrateurs peuvent être soutenus par ailleurs dans leurs processus de décision par des experts internes.



Gouvernance au sein de HSBC Global Asset Management (France)

Le Conseil d'administration est pleinement impliqué sur les sujets ESG:

- La thématique ESG est intégrée dans toutes les présentations au Conseil d'Administration (stratégie produit, développement commercial, impacts opérationnels, performances des fonds), présentation sur le contexte réglementaire et les obligations de reporting.
- La thématique ESG a été présentée dans le cadre du Comité d'Audit et des Risques en novembre 2021 avec les initiatives en cours au sein du métier de l'Asset Management en termes de dispositifs de supervision et de contrôle des investissements durables et responsables.
- Le Conseil d'administration au travers de son Comité des rémunérations valide la rémunération variable des dirigeants mandataires sociaux exécutifs, liée pour partie à la performance du Groupe sur les enjeux ESG dont le climat.

Le Directeur Général, le Directeur mondial des Investissements ainsi que le Directeur des Risques sont membres des comités de gouvernance du métier mondial de la gestion d'actifs en charge de la mise en œuvre des politiques et de la stratégie d'investissement responsable y compris en matière climatique ainsi que de la supervision des risques ESG.

L'intégration des risques et opportunités climatiques dans les décisions d'investissement, ainsi que l'intégration de tous les facteurs ESG, incombent au Directeur mondial des investissements. Il revient aux directeurs des investissements des différentes classes d'actifs et aux équipes de gestion d'intégrer les facteurs ESG dans leurs décisions d'investissement, avec l'aide des spécialistes ESG. Le Directeur mondial des investissements est également administrateur du Conseil d'Administration d'HSBC Global Asset Management (France).

Le Conseil d'Administration et le Comité de Direction favorisent et encouragent au sein de la Société de Gestion, la conduite d'actions de sensibilisation aux enjeux ESG à tous les niveaux de Gouvernance et auprès des différents collaborateurs. Ils favorisent le développement d'une culture d'entreprise au risque ESG et soutiennent l'implication des collaborateurs dans des actions ayant un impact positif sur les risques ESG. Différents collaborateurs participent aux réflexions méthodologiques et groupes de travail des acteurs de la place ou des associations professionnelles ainsi que du métier de l'Asset Management ou du groupe HSBC.

Intégration des risques de durabilité dans la politique de rémunération

HSBC Global Asset Management (France) a mis en œuvre une politique de rémunération en cohérence avec les politiques relatives à l'intégration des risques en matière de durabilité, en particulier dans le domaine environnemental et sur le plan de la diversité et de l'inclusion et notamment en rappelant que des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance doivent être pris en compte dans les objectifs de l'entreprise et qui en fonction de leur niveau d'atteinte pourront avoir un impact sur la rémunération variable.

La [politique de rémunération](#) est disponible sur notre site internet.



Intégration des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le règlement interne du Conseil d'Administration

Le règlement intérieur du Conseil détermine les principes généraux relatifs à la composition du Conseil, à son fonctionnement et au rôle et responsabilités des Administrateurs. Les principes définis dans le règlement intérieur visent à ce que la composition du Conseil d'Administration reflète un équilibre approprié de compétences, de diversité, d'expérience et de connaissances de la société pour lui permettre de s'acquitter efficacement de ses rôles et de ses responsabilités.

Les nominations proposées au Conseil sont fondées sur des critères objectifs d'expérience, en tenant dûment compte des avantages de la diversité, y compris la mixité.

En 2021, la composition du Conseil d'Administration a été équilibrée en terme de mixité avec une répartition Homme/Femme 50/50 en fin d'année. Fin 2021, le Conseil d'Administration était composé de 10 administrateurs avec 9 administrateurs appartenant au Groupe HSBC dont 2 administrateurs dirigeants responsables de la société et 1 administrateur externe.

Tous les administrateurs ont une expérience dans le métier de la gestion d'actifs ou dans le métier bancaire à des postes de direction.

Les administrateurs doivent être attentifs à leur performance individuelle en tant qu'administrateur et à la performance collective du Conseil d'Administration et faire des recommandations au président sur les domaines dans lesquels celles-ci peuvent être améliorées.

Le Conseil entreprend une évaluation annuelle de sa performance et de celle de ses comités sur la base d'un questionnaire qui couvre la stratégie, la composition et la structure du Conseil, le fonctionnement des réunions et le rôle du Président, la formation et le plan de succession, la culture et l'efficacité. Les administrateurs non exécutifs doivent fournir au président un retour d'information sur sa performance dans le cadre de l'évaluation annuelle de la performance du Conseil. Les résultats de cette évaluation sont débattus au sein du Conseil d'Administration et peuvent conduire à la formulation de recommandations pour améliorer le fonctionnement du Conseil ou de ses Comités.



LOI RIXAIN – HSBC Global Asset Management (France)

Mixité au sein des équipes en charge des décisions d'investissement

Objectif d'amélioration de la diversité et de la mixité

HSBC Global Asset Management (France) est filiale d'HSBC Continental Europe. HSBC Continental Europe poursuit un objectif d'évolution des promotions par genre et celui de la représentation des femmes à tous les niveaux de l'organisation et en renforçant la représentation des femmes dans les niveaux de responsabilités supérieurs, avec des taux de représentation fixés à horizon fin 2025.

En application de la loi Rixain, HSBC Global Asset Management (France) a défini un objectif de 40 % à 5 ans concernant la représentation des femmes au sein des équipes chargées de prendre des décisions d'investissement.

A fin 2021 ce ratio était de de 31 % selon la classification des équipes chargées de prendre des décisions d'investissement reprise via le Bilan social de HSBC Global Asset Management (France).

La politique de recrutement appliquée comporte un effort pour obtenir une parité de candidats, la sélection se faisant ensuite sur la base des compétences à l'appréciation du panel de recrutement sans considération de genre.

L'objectif de 40 % peut ainsi être révisé en fonction des opportunités de recrutement et de promotions internes liées à l'évolution de l'activité.



Les moyens internes dédiés à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)



HSBC
Asset Management

Moyens dédiés au déploiement de la stratégie ESG

Comme décrit dans notre section gouvernance deux directions sont entièrement dédiées à l'ESG au niveau du métier HSBC Asset Management: « Sustainability Office » et « Responsible Investment » qui comptaient au total 22 personnes au 31 décembre 2021. Cela représente un pourcentage de 1% des collaborateurs du métier HSBC Asset Management.

L'ensemble des équipes de gestion de portefeuille et des analystes intègre des critères ESG dans leur choix d'investissement

Plus largement, depuis 2010, les considérations ESG ont été systématiquement intégrées aux stratégies de gestion actions, taux et multi-asset et sont de plus en plus utilisées dans la gestion monétaire. Notre base de données ESG propriétaire couvre désormais plus de 20 000 instruments financiers. Les évaluations ESG des émetteurs sont accessibles à tous nos gérants de portefeuille et analystes, ce qui permet de systématiser l'intégration de considérations ESG dans tous les cas d'investissement, quelle que soit la classification SFDR du portefeuille.

S'agissant de la recherche crédit par exemple, les notes d'analyse évaluent la manière dont les entreprises gèrent les enjeux ESG, reflétés ensuite dans la notation de crédit interne. Dans le rapport de crédit annuel rédigé par l'analyste, une section spécifique est consacrée à l'analyse des pratiques ESG. De plus, l'activité d'engagement fait également partie intégrante de notre processus de recherche fondamentale. Les analystes sont en contact direct avec les émetteurs tout au long du processus d'investissement et assurent un suivi de toutes les problématiques ESG dans le cadre de leurs recherches et de leurs discussions.

Par ailleurs nous avons estimé à près de 11% les ressources dédiées à la prise en compte des critères ESG au sein des équipes Risque et Produit de HSBC Global Asset Management (France).



Moyens dédiés au déploiement de la stratégie ESG

Données et fournisseurs externes

Nous utilisons également des recherches et des données des fournisseurs suivants.

MSCI ESG Research : fournit une évaluation E,S et G complète des entreprises ainsi qu'une évaluation de la conformité en matière de criminalité financière. Nous utilisons MSCI en raison de leur large couverture d'émetteurs et géographique, et de leur méthodologie sectorielle.

ISS ESG : fournit les listes des valeurs identifiées comme impliquées dans les Mines Antipersonnel et Bombes à sous Munitions (également dénommée Armes à sous Munitions) BASM. Ces listes d'exclusions font l'objet d'une diffusion très formelle et d'un contrôle en « pré-trade » et « post-trade » mis en place et supervisé par les départements Risques et Compliance ; ISS-Ethix (ex OEKOM) fournit également la notation de 54 Etats émetteurs dans le monde.

S&P Trucost : fournit des analyses et des données environnementales comme les émissions de carbone directes et indirectes, des indicateurs tels que l'eau et la gestion des déchets et les ressources naturelles avec un suivi de plus de 10 000 émetteurs.

RepRisk : assure le suivi de 40 700 entreprises et fournit une évaluation dynamique du risque ESG et de réputation à partir de près de 80 000 sources publiques et de parties prenantes, dans 20 langues, avec plus de 500 000 incidents analysés chaque jour.

Sustainalytics : Suivi de 23 000 entreprises par rapport aux 10 principes du Global Compact ; Le cadre de recherche sur la conformité du Pacte mondial des Nations Unies s'appuie sur les conventions et traités internationaux et sous-tendent ces principes, y compris les normes internationales ESG, telles que celles de l'OCDE, les Principes directeurs à l'intention des sociétés multinationales, les conventions de l'Organisation Internationale du Travail, déclarations universelles des droits de l'homme, Principes de l'Équateur et des initiatives sectorielles telles que le Conseil international des mines et des métaux.

FTSE Green Revenues : fournit une ventilation des revenus des entreprises qui contribuent au développement des activités vertes (3 000 entreprises sont couvertes).

Carbon4 Finance : suit 15 000 émetteurs dans le monde et fournit notamment des indicateurs de risque climatique qui permettent, notamment, de mesurer les « émissions de gaz à effet de serre économisées » grâce à une analyse plus poussée de la trajectoire climat des entreprises.

Les ressources financières dédiées à l'ESG en termes de données achetées auprès des fournisseurs précités sont en très forte croissance au niveau métier HSBC Asset Management. Nous ne sommes pas en mesure d'isoler ces coûts pour les portefeuilles gérés par HSBC Global Asset Management (France).

Actions de renforcement pour contribuer à la transition

Plan de communication et formation de la ligne métier gestion d'actifs HSBC

En 2021, dans le cadre de notre stratégie d'investissement responsable et d'ambitions élevées dans ce domaine, l'investissement responsable est devenu un sujet prioritaire pour tous les employés. Le groupe HSBC Asset Management a offert des opportunités de formation à tous les employés.

Par ailleurs, sur l'ensemble de la plateforme d'investissement, l'intégration ESG fait partie des facteurs retenus pour déterminer la rémunération variable.

Le groupe HSBC Asset Management a tenu une série de formations sur l'investissement responsable, animées par des experts internes et externes, visant à sensibiliser les collaborateurs aux problématiques du développement durable, et qui ont atteint un taux de participation très élevé. Les sujets abordés incluent: la Biodiversité, les Changements climatiques, l'Intégration ESG, le S de ESG, l'Investissement d'impact et les Objectifs de développement durable de l'ONU.

De plus, tous les contenus pédagogiques sont désormais mis à disposition des collaborateurs sur un intranet HSBC University (Plateforme Degreed).



Nous encourageons aussi nos collaborateurs à obtenir une certification ESG. Ainsi en 2022 chez HSBC Global Asset Management (France) nous proposons aux équipes commerciales et opérationnelles la Certification en finance durable encadrée par l'AMF et lancée fin 2021.

Développement de l'offre HSBC Global Asset Management (France).

Conformément à l'échéance réglementaire de Mars 2021 nous avons défini des principes clairs pour nos produits en lien avec le Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans les services financiers (« SFDR ») et 23 portefeuilles gérés (hors délégations) par HSBC Asset Management (France) ont été classifiés en article 8.

Par la suite en 2021 nous avons fait évoluer 3 produits de l'article 8 à l'article 9 du règlement; et 2 produits vers l'article 8 du règlement SFDR.

Nous avons aussi poursuivi nos efforts de labellisation avec 20 labellisations enregistrées à fin 2021, dont

- un nouveau fond au label ISR, 
- et notre premier fond au label FNG. 



La démarche de prise en compte des risques de durabilité dans les décisions d'investissement



HSBC
Asset Management

Transparence des politiques sur les risques de durabilité

Politique d'Investissement Responsable

Le métier de gestion d'actifs d'HSBC est déterminé à jouer un rôle de premier plan dans le développement de l'investissement responsable. Cela signifie que nos décisions d'investissement en tant que gérants de portefeuilles tiennent compte des risques importants en matière d'environnement, de société et de gouvernance d'entreprise (ESG).

Si les risques ESG ne sont pas bien gérés par les entreprises et les gouvernements dans lesquels nous investissons, cela peut avoir un impact sur leur rentabilité et donc sur le rendement des investissements de nos clients. En tant qu'investisseurs durables, nos conseils tiennent déjà compte des risques ESG que nos gérants et analystes ont pris en considération.

Notre Politique Investissement Responsable décrit notamment notre prise en compte des critères ESG, en accordant une importance toute particulière sur les dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies. Ce Pacte détaille les principaux domaines de risque non financier : droits de l'homme, travail, environnement et lutte contre la corruption.

Nous faisons appel à des fournisseurs de données externes pour identifier les entreprises présentant de mauvais antécédents dans ces domaines et, lorsque des risques non financiers sont identifiés, nous effectuons également notre propre due diligence interne.

Les équipes de gestion et recherche ont une démarche d'engagement proactif avec les entreprises, afin d'approfondir leur connaissances des facteurs de risque et d'opportunités.

Si nous constatons que notre engagement auprès des entreprises que nous détenons en portefeuille ne permet pas de réaliser suffisamment de progrès en matière de réduction des risques de durabilité, nous appliquons des exclusions sélectives, lesquelles sont revues en permanence.

Notation ESG

Depuis 2007, nous intégrons systématiquement les critères ESG à chaque décision d'investissement, en tenant compte de la matérialité financière et de l'évaluation des risques liés aux piliers E, S et G.

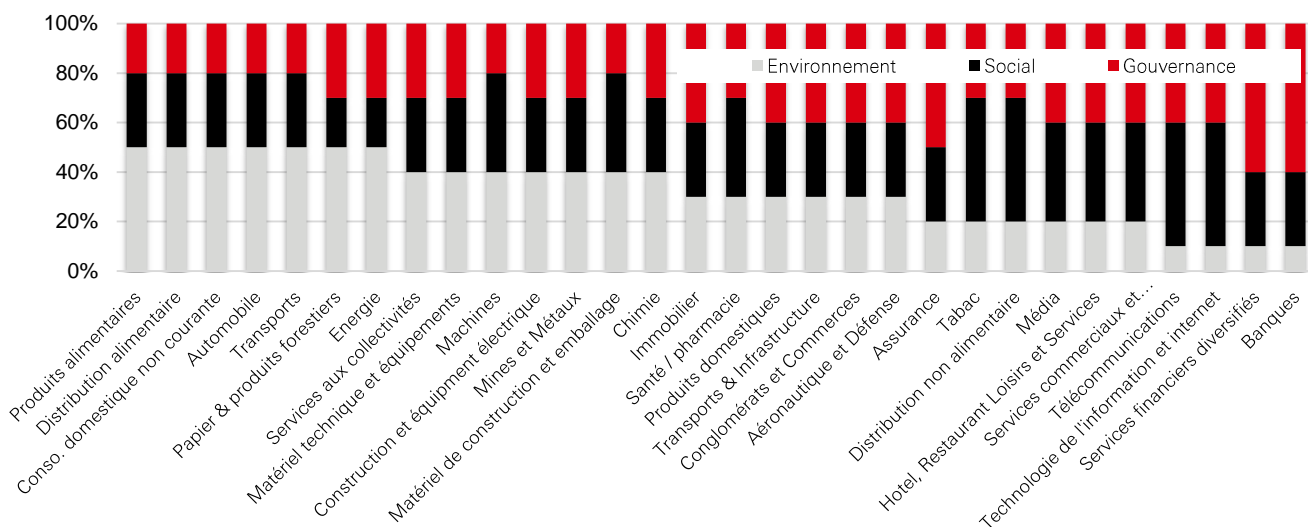
Le métier de gestion d'actifs d'HSBC a mis au point une méthodologie propriétaire de notation ESG, qui couvre à ce jour plus de 20 000 instruments financiers (actions, obligations, mais également de plus en plus d'instruments monétaires).

Processus d'intégration des enjeux ESG

Notation ESG : méthodologie du métier de gestion d'actifs d'HSBC

Chaque titre est rattaché à l'un des 30 secteurs « maison » qui regroupent des ensembles cohérents du point de vue des enjeux ESG et au regard des similitudes présentées par les modèles économiques. Ensuite, pour chaque secteur nous avons déterminé une pondération des piliers E, S et G reflétant la réalité industrielle de chacun des secteurs. Cette démarche est le résultat d'études approfondies réalisées conjointement par les équipes d'analystes crédit et actions, sous la coordination du Responsable de la recherche ESG. Les notations E, S et G sont fournies par MSCI et permettent de calculer des scores ESG agrégés pour chaque valeur donc chaque émetteur, qui tiennent compte de notre analyse ESG de leur secteur d'appartenance.

Poids des piliers E, S, G pour chacun des 30 secteurs de la segmentation HSBC ESG



Nous attribuons une note E : Environnement, une note S : Social, une note G : Gouvernance et enfin un score ESG global aux portefeuilles et à leurs indices de référence respectifs. L'échelle de notation varie de 0 à 10, 10 étant la meilleure note. La note globale est calculée en fonction du poids des piliers E, S et G inhérents à chacun des 30 secteurs selon notre processus de notation interne.

Le score ESG du portefeuille est la moyenne des notes ESG pondérée par le poids de chaque titre du portefeuille.

Processus d'intégration des enjeux ESG

Au-delà de la prise en compte de la notation ESG des titres dans le processus d'investissement, un axe primordial est l'évaluation de l'importance de l'impact des facteurs E, S et G sur les performances financières historiques pour mieux les intégrer dans nos décisions d'investissement.

En 2022, la méthodologie propriétaire de notation ESG évolue afin de donner la priorité aux éléments qui influencent de manière significative le profil risque / rendement d'un investissement.

Dans cet objectif, les équipes dédiées à l'analyse d'un secteur d'activité donné et détenant une connaissance approfondie de ses spécificités ont été mises en place, afin d'identifier, de hiérarchiser et de pondérer les enjeux majeurs propres à chaque secteur sur chaque pilier E, S et G. Ces thématiques peuvent être par exemple :

- En matière environnementale : le changement climatique, la gestion des déchets, le respect de la biodiversité ;
- En matière sociale : la santé et la sécurité, l'égalité hommes-femmes, les relations de travail ;
- En matière de gouvernance : la structure du Comité d'Administration, la prévention de la corruption.

La note ESG agrégée s'appuiera sur une granularité plus fine des risques E, S et G, et ne retiendra que les plus matériels pour chacun des secteurs d'activité.

Ce processus interne de notation ESG permet au gérant de portefeuille d'intégrer pleinement le risque ESG dans ses choix d'investissement, et de mieux piloter l'exposition de ses portefeuilles.

Afin d'enrichir son évaluation de l'impact de durabilité de chaque titre, HSBC Global Asset Management (France) se dote également d'un nouvel indicateur qui mesure la contribution nette d'une entreprise à différents enjeux durables. Le calcul de cette contribution nette durable permet de mesurer l'impact des entreprises sur la société à travers des thématiques liées à l'eau, la lutte contre le changement climatique, la biodiversité, l'accès à la santé...

En effet, la contribution nette durable est un indicateur qui tient compte à la fois des impacts positifs et négatifs des activités des entreprises au regard des 17 Objectifs de Développement Durable établis par les Etats membres des Nations Unies ou encore de la taxonomie européenne des activités vertes. Ces objectifs couvrent l'intégralité des enjeux de développement durables dans tous les pays tels que le climat, la biodiversité, l'énergie, l'eau, la pauvreté, l'égalité des genres, la prospérité économique ou encore la paix, l'agriculture, l'éducation, la santé etc.

Stratégie d'engagement actionnarial et politique de droits de vote



HSBC
Asset Management

Politique d'engagement

Chez HSBC Global Asset Management (France), nous pensons que les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) peuvent impacter la durabilité des entreprises et le rendement financiers des émetteurs. Aussi, nous intégrons l'ESG dans notre processus d'investissement en considérant que ces facteurs ainsi que d'autres peuvent avoir une incidence sur nos performances.

Dans le cadre de notre responsabilité fiduciaire, nous avons une obligation de suivi des entreprises dans lesquelles nous sommes investis pour le compte de nos clients. Le dialogue que nous établissons avec les entreprises et les autres émetteurs dans lesquels nous investissons est un élément important de notre démarche d'intégration ESG. Nous nous appuyons également sur les compétences des différentes entités du métier de la gestion d'actifs d'HSBC pour accroître l'efficacité des engagements.

Notre objectif d'engagement est de fournir aux entreprises la possibilité d'expliquer leur approche ESG. Les gérants et analystes engagé ainsi un dialogue actionnarial et assurent un suivi des enjeux ESG. Un échange constructif s'engage et constitue un bon moyen d'explorer davantage, de mieux comprendre les risques sous-jacents, d'encourager et d'inciter les entreprises à intégrer les risques et les opportunités ESG dans leur stratégie et leurs activités. C'est également l'occasion de promouvoir l'amélioration de la gouvernance d'entreprise sur la base de nos directives de vote.

Notre [Politique d'Engagement](#) publiée sur internet nous permet aussi d'organiser la surveillance et l'escalade liés aux risques E, S et G dans nos portefeuilles conformément à nos différentes politiques en matière de développement durable (les politiques et les exclusions définies dans le cadre de notre politique d'investissement responsable sont disponibles sur le site internet).

Pour atteindre ces objectifs, notre démarche d'engagement se caractérise par cinq champs d'actions :

- un suivi exigeant des émetteurs,
- un dialogue régulier avec les entreprises,
- un engagement collaboratif,
- l'exercice de nos droits de vote selon une politique précise,
- et la communication de nos activités d'engagement.

Cette politique s'applique aux actifs de nos portefeuilles d'actions et d'obligations.

Cette politique reflète notre respect des dispositions de la Directive européenne sur les droits des actionnaires, ainsi en particulier que celles des Principes pour un Investissement Responsable (PRI) des Nations Unies, et de la Recommandation 2020-03 de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) en France.



Politique de vote

HSBC Global Asset Management (France) a mis en place un comité de gouvernement d'entreprise chargé de déterminer la politique européenne de vote et de suivre son application lors des votes aux assemblées générales. La politique de vote européenne reprend notamment les préconisations de l'Association Française de la Gestion Financière (AFG), de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE), de l'Afep-MEDEF⁽¹⁾ et du UK Corporate Governance Code⁽²⁾, mais s'inscrit également dans les orientations globales définies par le métier de la gestion d'actifs d'HSBC dans la politique de vote mondiale.

Les gérants prennent les décisions de vote sur la base des principes définis par ce comité.

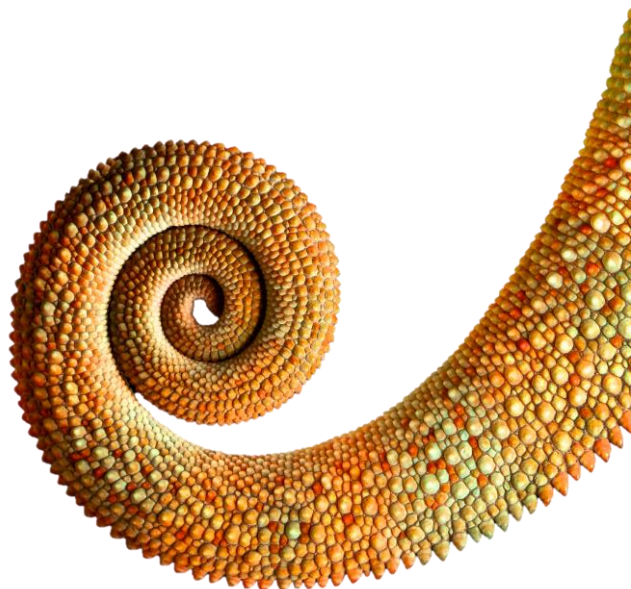
Les résolutions de vote non couvertes par nos principes directeurs sont examinées au cas par cas.

HSBC Global Asset Management (France) a pour principe de voter sur toutes les valeurs qu'elle détient en portefeuille et sur l'ensemble des marchés dans le monde à l'exception des marchés où les conditions de vote acceptables ne sont pas réunies.

HSBC Global Asset Management (France) utilise les services de ISS, un des leaders mondiaux dans la fourniture de prestations en gouvernance d'entreprise et plus particulièrement en administration de droit de vote.

(1) Afep-MEDEF Association Française des Entreprises Mouvement des Entreprises de France

(2) Privées UK Corporate Governance Code: code de bonnes pratiques de gouvernance des entreprises cotées au LONDON STOCK EXCHANGE



Politique de vote

Notre politique de vote est publiée sur internet dans la section [politique et rapports réglementaires](#) .

Dans le cadre de notre investissement responsable, elle est actualisée chaque année notamment pour intégrer les évolutions réglementaires et de gouvernance. Les principes généraux de notre politique de vote sont l'indépendance des instances de contrôle par rapport aux instances dirigeantes, la transparence, la préservation des intérêts des minoritaires, la prise en compte des enjeux ESG, notamment dans la politique de rémunération des dirigeants et pour la marche de l'entreprise.

Plus particulièrement, en matière de transition énergétique et d'environnement, nous recommandons aux conseils d'administration de superviser la gestion des risques environnementaux, notamment par l'existence d'un comité de développement durable présidé par un administrateur et rendant directement compte au conseil d'administration.

De même, lorsque les entreprises des secteurs à forte intensité énergétique ont omis de manière persistante de divulguer leurs émissions de carbone selon les recommandations du groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (TCFD ⁽¹⁾), nous voterons en règle générale contre la réélection du président du conseil d'administration.

Le dialogue que nous pouvons établir avec des entreprises dans le cadre de l'exercice des droits de vote s'inscrit dans notre démarche de l'engagement actionnarial

Nous pouvons nous opposer à certaines résolutions si elles ne répondent pas à nos principes ou si la direction des entreprises dans lesquelles nous investissons présentent des problèmes graves de gouvernance ou si elles n'ont pas répondu de manière satisfaisante à nos initiatives d'engagement.

En 2021, nous avons fait évoluer notre politique de vote d'une part en renforçant nos règles sur l'indépendance des comités au sein des conseils d'administration et d'autre part en prévoyant le soutien, après étude, des résolutions d'actionnaires ayant trait à l'introduction d'un plan ou d'un rapport régulier sur un plan lié à la transition énergétique (« say on climate »).

(1) Le TCFD (Task Force on Climate-related Financial Disclosures) est un groupe de travail nommé par le Financial Security Board (FSB) en décembre 2015 composé de 32 membres issus du secteur financier et non-financier (gestionnaires d'actifs, fonds de pension, groupes privés, entreprises d'audit et de consulting, agences de notation)

Rapport votes et engagements

HSBC Global Asset Management (France) a exercé ses droits de votes lors de 92% des assemblées générales (99% des assemblées générales en corrigeant des pays où les conditions d'exercice du droit de vote ne nous permettaient pas de voter).

En matière d'engagements, nous avons continué ce que nous avons initié depuis plusieurs années à savoir des entretiens réguliers (493 rencontres en 2021) avec les entreprises au cours desquels nous avons abordé des thématiques ESG. Au cours d'environ 36% de ces entretiens, nous avons abordé des sujets relatifs à la transition énergétique ou à l'environnement, répartis à 16% sur le changement climatique, 11% sur les énergies propres ou renouvelables, 6% sur la pollution et la gestion des déchets et 3% sur les ressources naturelles.

En complément de nos experts basés à Paris, nous nous appuyons sur le pôle d'expertise développé au sein du métier de la gestion d'actifs d'HSBC. En 2021, cette équipe a procédé à des engagements auprès d'entreprises dont quelques-unes européennes sur la biodiversité et l'industrie alimentaire et sur les informations relatives aux ressources humaines (Workforce Disclosure Initiative – WDI).

Ces dialogues sont présentés dans le rapport sur les engagements intégré à notre rapport sur l'exercice des droits de vote, [rapport de vote et engagement](#) disponible sur le site internet.

Processus gradué d'intervention auprès des entreprises (plan 2022)

Dans le cadre de notre processus gradué d'engagement actionnarial, nous privilégions le dialogue à la cession des titres. En effet, si nous cédonos nos positions, nous serons moins en capacité d'influencer les entreprises. Toutefois, nous n'hésiterons pas à les céder si nous estimons que le dialogue n'a pas abouti dans un délai que nous jugeons raisonnable pour que les entreprises mettent en œuvre les changements souhaités.

La stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre



HSBC
Asset Management

Stratégie d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat

Les Accords de Paris signés en 2015 lors de la 21^e Conférence des Parties (COP21) formalisent l'engagement de 196 pays à effectuer une transition vers une économie bas carbone, et à limiter l'augmentation moyenne de la température mondiale à moins de 2 degrés Celsius (°C) à horizon 2050 par rapport aux niveaux préindustriels, en poursuivant leurs efforts pour limiter cette augmentation à 1,5°C.

En 2021, les engagements pris lors de la COP26 marquent une étape majeure dans la marche vers la neutralité carbone, avec des implications importantes pour les marchés financiers et les investisseurs du monde entier. Nous adhérons complètement à cette cause et, en juillet 2021, le métier HSBC Asset Management a rejoint l'initiative **Net Zero Asset Managers (NZAM)**. À ce titre, nous nous sommes engagés à atteindre la neutralité carbone pour l'ensemble de nos actifs sous gestion d'ici 2050 au plus tard, en définissant une stratégie climat alignée sur les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre de l'Accord de Paris

En 2021, le métier HSBC Asset Management a annoncé la création d'un Centre d'excellence sur le climat rattaché à la Direction de l'Investissement Responsable. Ce centre a été lancé en mars 2022, avec comme mission principale de définir, quantifier et formaliser notre stratégie de neutralité carbone à horizon 2050 avant d'en assurer le suivi. L'équipe nouvellement créée a pour mission d'établir la feuille de route vers la neutralité carbone qui permettra d'intégrer les scénarios climatiques, les risques de transition et les risques physiques liés au réchauffement climatique, dans nos processus d'investissement et dans les portefeuilles de nos clients.

Dans ce contexte, HSBC Global Asset Management (France) sera en mesure de communiquer sa stratégie de neutralité carbone ainsi que sa déclinaison sur ses investissements dans son prochain Rapport Loi Energie Climat.

Définir les risques climatiques

Les risques induits par le changement climatique peuvent être regroupés en deux grandes catégories : risques de transition et risques physiques.

Les risques de transition sont liés aux conséquences et aux coûts des changements d'ordre politique, juridique, technologique et de marché nécessaires pour limiter le changement climatique et pour s'y adapter. Les entreprises qui ne tiendraient pas compte de la nécessité de la transition vers une économie bas-carbone s'exposent à des risques financiers et des risques de réputation susceptibles de nuire à leurs notations crédit et aux niveaux de valorisation des actions.

Les risques physiques sont liés

1. aux conséquences physiques du changement climatique telles que l'augmentation de la fréquence et de la gravité d'événements climatiques extrêmes, feux de forêt et destruction de la biodiversité ou
2. à l'évolution à plus long terme des tendances climatiques (risques chroniques) tel qu'un changement des régimes des précipitations impactant les rendements agricoles et, ce faisant, les prix des produits alimentaires et la sécurité alimentaire. La vulnérabilité des infrastructures clés et les conséquences en termes de santé publique peuvent aussi considérablement compromettre la productivité et la viabilité économique.

Publication de l’empreinte carbone des investissements

Le groupe HSBC est l’un des premiers signataires des recommandations du Groupe de travail du Conseil de stabilité financière sur la publication de données financières liées au risque climat (TCFD¹) et a commencé à publier l’empreinte carbone de ses portefeuilles actions dès 2015 après la signature du *Montreal Carbon Pledge*.

Cette initiative s’inscrit dans le cadre des Principes pour un Investissement Responsable (PRI) des Nations Unies et a pour objectif de formaliser les engagements des acteurs financiers vers la transition énergétique pour réduire l’empreinte carbone de leurs portefeuilles.

Le périmètre d’analyse de l’empreinte carbone des investissements couvre, outre les portefeuilles actions et obligations, nos portefeuilles diversifiés et immobiliers, gérés dans cinq centres de gestion majeurs (Londres, Paris, Hong Kong, New-York, Düsseldorf). L’empreinte globale carbone par classe d’actifs se base sur les positions agrégées de nombreux portefeuilles, avec divers objectifs de gestion et restrictions d’investissement. L’échantillon comprend des portefeuilles investis dans les marchés développés et émergents, et ceux qui sont gérés selon une approche active et passive.

Nous avons retenu l’indicateur recommandé par la TCFD, soit l’intensité carbone moyenne des Scopes 1 et 2 (voir encadré ci-dessous) exprimée en tonnes équivalent CO₂ par million de dollars de chiffre d’affaires.

Ainsi, l’intensité carbone moyenne pondérée des actifs gérés par le métier HSBC Asset Management² s’établit comme suit :

- 171 teCO₂/\$m pour les portefeuilles actions,
- 330 teCO₂/\$m pour les portefeuilles d’obligations d’entreprise.

Comment calculer l’empreinte carbone des portefeuilles ?

Le GHG Protocol, standard international de mesure des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), permet de quantifier les émissions de GES directes et indirectes d’une entreprise et de sa chaîne d’approvisionnement sur trois périmètres : les émissions opérationnelles directes de l’entreprise (Scope 1), les émissions indirectes induites par la consommation d’énergie, production d’électricité, de chaleur ou de vapeur, importée ou achetée par l’entreprise (Scope 2) et les émissions de ses fournisseurs ou liées à l’utilisation de ses produits (Scope 3). Le volume des émissions des GES annuel mesuré en tonnes équivalent CO₂ d’émissions de dioxyde de carbone définit l’empreinte carbone. L’analyse des émissions carbone est réalisée à deux niveaux :

- **Au niveau de l’entreprise ou d’un pays :** l’intensité carbone d’une entreprise correspond à ses émissions de carbone divisées par son chiffre d’affaires dans le cas d’une entreprise, ou à son Produit National Brut (PNB) dans le cas d’un Etat.
- **Au niveau du portefeuille :** l’empreinte carbone reflète les émissions de carbone pour un montant d’investissement donné. Elle rapporte les émissions de carbone d’un émetteur à sa capitalisation boursière et est pondérée par le montant détenu dans le portefeuille. Elle peut donc être calculée pour chaque investissement et agrégée pour l’ensemble du portefeuille.

(1) La TCFD (Task Force on Climate-related Financial Disclosures) est un groupe de travail nommé par le Financial Security Board (FSB) en décembre 2015 composé de 32 membres issus du secteur financier et non-financier (gestionnaires d’actifs, fonds de pension, groupes privés, entreprises d’audit et de consulting, agences de notation)

(2) Le périmètre de couverture représente 44% du total des actifs sous gestion du métier HSBC Asset Management soit 612 milliards de dollars sous gestion totale au 31 décembre 2020.

Pour plus d’informations, le rapport Montréal Pledge est disponible sur internet [Politiques et rapports investissement responsable](#)

Intégration des enjeux climatiques

Comment les enjeux climatiques sont-ils aujourd'hui pris en compte dans notre approche globale d'intégration ESG ?

L'investissement qui s'inscrit dans le cadre du changement climatique débute par la compréhension des risques induits sur les stratégies de gestion, les secteurs et les entreprises. Il apparaît de manière évidente que les entreprises les mieux préparées au changement climatique, celles qui engagent une démarche transformationnelle crédible et perçue comme telle par le marché seront sans aucun doute les plus à même de se valoriser.

Compte tenu de notre responsabilité fiduciaire vis à vis de nos clients, il est de notre responsabilité d'évaluer la résilience des investissements au risque climatique.

Notre suivi du risque climat est axé prioritairement sur les industries à haute intensité de carbone, très vulnérables dans certains scénarii selon l'Agence Internationale de l'Energie (AIE) et selon le Groupe International d'Expert sur le Climat (GIEC créé en 1988 et regroupant 195 états en 2021) .

Pour plus d'informations, notre politique relative au climat est disponible sur internet [Politiques et rapports investissement responsable](#)

Dans une recherche d'homogénéité et de comparabilité des données, nous avons choisi de nous appuyer sur les données carbonées de S&P Trucost, leader dans le domaine.

En plus des émissions carbonées, nous utilisons un autre indicateur qui est la mesure de l'augmentation de température des entreprises et des portefeuilles à horizon 2050. Cette mesure permet de valider l'alignement d'un portefeuille aux Accords de Paris et de mettre en œuvre une stratégie net zero le cas échéant.

Le calcul de la température des émetteurs se base alors sur une analyse comparative des trajectoires d'émissions carbone des entreprises (évolution des émissions de CO2 passées ou estimées par S&P Trucost) avec des trajectoires théoriques définies par le GIEC.

Ces données sont issues de modèles mis en avant par l'initiative Science Based Target⁽¹⁾ en fonction du secteur d'activité de l'entreprise et de son degré d'émission de gaz à effet de serre.

Source des données d'émissions carbone

Dans le cadre du Carbon Disclosure Project, les entreprises sont invitées à publier leurs émissions en carbone. Les données d'émissions de carbone fournies par S&P Trucost sont directement issues de la publication des entreprises lorsqu'elles sont disponibles.

Dans le cas contraire, S&P estime les émissions carbonées des entreprises en se basant sur d'autres indicateurs publiés par les entreprises (dans le cadre du Carbon Disclosure Project, dans les rapports annuels, etc), sur les données de l'année précédente, sur les émissions du secteur, du pays, etc. Il s'agit alors d'une estimation dite « partielle ». Lorsque S&P Trucost ne dispose d'aucun élément pour produire une estimation, une estimation dite « totale », S&P Trucost utilise un modèle interne pour estimer les émissions carbonées. Ces données couvrent environ 20 000 entreprises et sont révisées à un rythme mensuel.

(1) L'initiative Science Based Target (Objectifs basés sur la science) est issue d'un partenariat entre le Carbon Disclosure Project, le Pacte Mondial des Nations Unies, l'Institut des ressources mondiales et le Fonds mondial pour la Nature, qui a pour objectif de piloter une « action climatique ambitieuse » en accompagnant les entreprises dans leur transition vers une économie bas carbone. Elle évalue notamment l'adéquation des objectifs de réduction des gaz à effet de serre des entreprises au vu des données de la science climatique.

La stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité



HSBC
Asset Management

Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

HSBC Global Asset Management (France) développe une méthodologie permettant de quantifier l'impact de ses investissements sur la biodiversité.

Pour ce faire, la société est en train de se doter d'indicateurs de mesure adaptés qui vont être apportés par un fournisseur de données spécialisés. Elle sera ainsi en mesure de valider le respect des objectifs figurant dans la Convention sur la diversité biologique adoptée le 5 juin 1992.

L'objectif de HSBC Global Asset Management (France) est d'être en capacité, au plus tard en 2024, de mesurer l'impact de ses investissements sur la biodiversité. Cet objectif découle des engagements pris par le métier HSBC Asset Management fin 2020 en adhérant au *Finance for Biodiversity Pledge*, charte d'investisseurs qui vise à protéger et valoriser la biodiversité à travers les choix d'investissements.

Aujourd'hui, les indicateurs de risque liés à la biodiversité présentent encore des limites significatives, en particulier, lorsqu'il faut évaluer l'impact sur la biodiversité marine. Nous sommes toujours dans une phase d'analyse des sources de données disponibles et d'échange avec les fournisseurs de données de biodiversité. Cette étape est primordiale afin de s'assurer d'utiliser un indicateur d'impact pertinent pour nos activités et notre périmètre de gestion.

Pour plus d'informations, notre Politique relative à la Biodiversité est disponible sur internet [Politiques et rapports investissement responsable](#)

En parallèle nous avons commencé un processus d'analyse sectorielle des risques et opportunités d'investissement liés à la biodiversité.

En 2021, nous avons publié notre première Politique Biodiversité en cohérence avec notre adhésion à l'initiative *Finance for Biodiversity Pledge*.

Nous avons commencé le partage des connaissances, les activités d'engagement et l'évaluation des impacts qui constituent les trois premières étapes de cette initiative.

Le Club B4B+

HSBC Global Asset Management (France) participe depuis septembre 2020, au groupe de travail « B4B + » (Club des entreprises et institutions financières pour une biodiversité positive) initié par CDC Biodiversité afin de définir une méthodologie de mesure des risques liés à la biodiversité et d'expérimenter le *Global Biodiversity Score* (GBS), en étroite collaboration avec ses membres. Le Club facilite ainsi les retours d'expériences et permet d'alimenter la réflexion autour de l'empreinte biodiversité.

Les réflexions menées par le Club :

- L'empreinte biodiversité des entreprises et des portefeuilles financiers ;
- Les dépendances des entreprises vis-à-vis de la biodiversité ;
- Le rôle du secteur de la finance en matière de lutte contre l'érosion de la biodiversité ;
- Les leviers d'action possibles pour améliorer son impact sur la biodiversité.

ANNEXES



HSBC
Asset Management

Engagement en faveur de l'investissement responsable, adhésions du métier HSBC Asset Management

AFG - SRI Commission - Corporate Governance Commission	L'Association Française de la Gestion financière (AFG) est l'organe professionnel représentant le secteur de la gestion d'actifs.
Business Commission to Tackle Inequality (BCTI)	Initiative qui vise à placer la lutte contre les inégalités et la création d'une prospérité partagée pour tous au cœur de l'agenda des entreprises pour une croissance durable.
Blue Carbon Pledge (Initiative)	Initiative qui vise à protéger et à restaurer les écosystèmes côtiers pour leur rôle dans la réduction des impacts du changement climatique mondial
CDP	Auparavant appelé Carbon Disclosure Project, le CDP a été créé pour promouvoir la transparence des entreprises en matière de changement climatique, de déforestation et de sécurité de l'eau, en les encourageant à répondre à l'enquête annuelle CDP.
Chaire Finance Durable et Investissement Responsable (FDIR)	Initiative de recherche dédiée à l'investissement responsable et à la finance durable. Ses travaux ont notamment contribué à la création de nouveaux modèles de valorisation prenant en considération les conséquences à long terme des attitudes des entreprises sur les plans environnemental et social.
Climate Action 100+	Initiative collaborative de plusieurs investisseurs alignée sur les objectifs de l'Accord de Paris. Créée par des investisseurs pour des investisseurs, elle vise à garantir que les 100 plus grandes entreprises émettrices de gaz à effet de serre au monde prennent les mesures nécessaires pour lutter contre le changement climatique. Engagement avec les entreprises pour qu'elles améliorent leur gouvernance, qu'elles réduisent leurs émissions et qu'elles renforcent leur communication financière liée au climat.
Club B4B+	Club B4B+ poursuit une approche collaborative et participative. Pour créer une méthode adaptée aux besoins et contraintes des entreprises et des institutions financières, Club B4B + propose de co-crée et d'expérimenter à l'aide du Score mondial de biodiversité, en étroite collaboration avec ses membres. Pour ce faire, ses activités s'articulent autour de deux groupes de travail intégrant toute la chaîne de valeur
European Fund and Asset Management Association (EFAMA)	Le groupe de travail « Chaîne de valeur » travaille aux questions relatives à l'approvisionnement et à l'empreinte directe des sites et processus de production

Engagement en faveur de l'investissement responsable, adhésions de HSBC Asset Management

Finance for Biodiversity Pledge	<p>Initiative lancée par un groupe de 26 institutions financières faisant appel aux leaders mondiaux et s'engageant à protéger et à restaurer la biodiversité par le biais de leurs activités de financement et d'investissements</p>
FIR & EUROSIF	<p>L'objectif d'Eurosif est le suivant : Défendre les meilleures pratiques en matière d'ISR pour le compte de ses membres. Peser en faveur de réglementations et de législations européennes qui viennent appuyer le développement de l'ISR. Soutenir ses membres dans le développement de leur activité d'ISR Promouvoir la réflexion et la collaboration entre les institutions financières européennes. Être une source de recherche et d'analyse sur l'évolution et les tendances du marché de l'ISR en Europe. Sensibiliser les marchés financiers européens à l'ISR et en accroître la demande.</p>
Groupement des investisseurs institutionnels sur le changement climatique (Institutional Investor Group on Climate Change IIGCC)	<p>Groupement européen pour la collaboration des investisseurs en matière de changement climatique. L'IIGCC a pour mission d'assister la communauté d'investissement afin de lui permettre de réaliser des progrès réels et significatifs vers un avenir résistant et neutre en carbone avant 2030</p>
International Corporate Governance Network (ICGN)	<p>Organisation pilotée par des investisseurs qui promeut les bonnes pratiques en matière de gouvernance et d'engagement actionnarial auprès de ses investisseurs-signataires, contribuant ainsi à la croissance d'économies durables dans le monde entier.</p>
Montreal Carbon Pledge	<p>Soutenue par les Principes pour l'investissement responsable (PRI) et l'Initiative financière du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE FI), cette initiative volontaire incite chaque année les investisseurs-signataires à mesurer et à rendre compte publiquement de l'empreinte carbone de leurs portefeuilles.</p>
Net Zero Asset Managers (NZAM)	<p>L'initiative NZAM a été créée afin d'accélérer les efforts déployés par les investisseurs en direction de l'objectif de zéro émissions de gaz à effet de serre nettes. Elle rassemble des sociétés de gestion d'actifs souhaitant se fixer un objectif de zéro émissions nettes en 2050 au plus tard parmi tous leurs investissements, et leur prête assistance dans cette démarche. Cet engagement exige des gestionnaires d'actifs qu'ils déterminent des objectifs précis dans les 12 mois après leur adhésion.</p>

Engagement en faveur de l'investissement responsable, adhésions de HSBC Asset Management

<p>Initiative « One Planet Asset Manager »</p>	<p>L'initiative « One Planet Asset Manager » a été lancée par huit sociétés de gestion d'actifs, réunies afin d'améliorer la compréhension des conséquences des risques et des opportunités liés au climat dans les portefeuilles financiers à long terme, au travers du partage de pratiques d'investissement. Elle épaulé le groupe de travail « One Planet Sovereign Wealth Fund », composé de six fonds souverains œuvrant à la mise en place du cadre instauré par l'initiative.</p>
<p>Initiative « Sustainable Markets: Terra Carta »</p>	<p>Initiative qui vise à réconcilier l'humain et la planète en redonnant sa valeur et ses droits fondamentaux à la Nature et en cherchant à produire un impact durable et un héritage tangible</p>
<p>Sustainable Stock Exchange (SSE) Consultative Group</p>	<p>Lancée par les Nations unies, l'initiative SSE est un partenariat entre l'ONU, des organisations soutenues par l'ONU, des Bourses et plateformes d'instruments dérivés, des investisseurs, des entreprises, des régulateurs et des gouvernements. Après avoir rejoint l'initiative SSE en tant que « Bourse partenaire », les Bourses doivent désigner un représentant qui participe à des réunions téléphoniques trimestrielles avec le Groupe consultatif. Les Bourses partenaires y jouent un rôle de premier plan, en aidant à déterminer une orientation stratégique et à délimiter le périmètre de flux de travail spécifiques. Ces réunions sont également l'occasion, pour les Bourses partenaires, d'informer les autres participants d'activités nouvelles ou à venir. Des investisseurs, des instances de réglementation et des entreprises sont invités à se joindre au Groupe consultatif.</p>
<p>Task force on Nature Related Financial Disclosure (TNFD)</p>	<p>Le Groupe d'experts sur la communication financière liée à la nature (TNFD) est une nouvelle initiative mondiale conduite à l'échelle du marché et qui vise à fournir aux entreprises et aux établissements financiers une image complète des risques et opportunités qui les entourent sur le plan environnemental. Le TNFD prévoit de mettre au point pour les entreprises un cadre de reporting et d'action concernant l'évolution des risques liés à la nature, sur le modèle réussi du Groupe d'experts sur la communication financière liée au climat (TCFD). HSBC s'est porté volontaire pour être membre fondateur et compter parmi les parties prenantes. Ses demandes sont actuellement à l'étude par le TNFD. L'adhésion n'impose pas d'obligation de transparence pour l'instant.</p>

Engagement en faveur de l'investissement responsable, adhésions de HSBC Asset Management

Transition Pathways Initiative	Transition Pathway Initiative (TPI) est un projet mondial proposé par des investisseurs institutionnels, qui œuvrent à évaluer le degré de préparation des entreprises pour la transition vers une économie sobre en carbone.
UN Principles for Responsible Investing (PRI)	Réseau international d'investisseurs créé en 2006 et soutenu par les Nations unies. Il s'agit d'un engagement volontaire qui s'adresse au secteur financier et incite les investisseurs à intégrer les problématiques Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG) dans la gestion de leurs portefeuilles.
Workforce Disclosure Initiative	Initiative qui vise à améliorer la transparence et la responsabilité des entreprises sur les questions liées à la main d'œuvre. Elle propose aux entreprises et aux investisseurs des données détaillées comparables, contribuant à l'amélioration des conditions de travail dans l'ensemble du monde.

Engagement en faveur de l'investissement responsable, adhésions du groupe HSBC – classement chronologique

HSBC Asset Management	Participation depuis
UKSIF (the Sustainable and Finance association)	2001
AFG (Association Française de Gestion Financière) membre de la commission de Corporate Governance	2003
ORSE (Observatoire pour la Responsabilité Sociétale des Entreprises)	2003
ICGN (International Corporate Governance Network)	2004
Eurosif (the European Sustainable Investment Forum)	2004
FIR (Forum pour l'Investissement Responsable)	2005
Italian SIF (Italian Forum for Sustainable Finance)	2005
PRI (Principles for Responsible Investment)	2006
IIGCC (Institutional Investor Group on Climate Change)	2007
ACGA (Asian Corporate Governance Association)	2011
Council of Institutional Investors	2017
Global Climate Action 100+	2017
One Planet Asset Manager Initiative	2019
Finance for Biodiversity Pledge	2020
Net Zero Asset Managers Initiative	2021
FAIRR	2021
Groupe HSBC	Participation depuis
UN Environnement Programme Finance Initiative (UNEPFI)	1992
UN Global Compact	2000
Wolfsberg Principles	2000
OECD Convention on Combating Bribery	2000
OECD Guidelines for Multinationals	2000
International Chamber of Commerce Rules of Conduct to Combat Extortion and Bribery	2000
Global Sullivan Principles	2000
UN Universal Declaration of Human Rights	2003
Equator Principles	2003
Roundtable on Sustainable Palm Oil	2003
Global Business Coalition on HIV/AIDS	2003
Carbon Disclosure Project (CDP)	2004
Extractive s/industries' Transparency Initiative	2005
UN Principles for Sustainable Insurance	2013
Cambridge Institute of Sustainability leadership - ILG	2016
Net Zero Banking Alliance	2021

Informations importantes

Cette présentation est produite et diffusée par HSBC Asset Global Asset Management (France). Toute reproduction ou utilisation (même partielle), sans autorisation, de ce document engagera la responsabilité de l'utilisateur et sera susceptible d'entraîner des poursuites.

Ce document est un reporting réglementaire et ne constitue en aucun cas une sollicitation ou une recommandation d'achat ou de vente.

Les commentaires et analyses contenus dans cette présentation reflètent l'opinion de HSBC Global Asset Management (France) en fonction des informations connues à ce jour. Ils ne sauraient constituer un engagement de HSBC Global Asset Management (France).

En conséquence, HSBC Global Asset Management (France) ne saurait être tenue responsable d'une décision d'investissement ou de désinvestissement prise sur la base de ce document.

Les informations fournies par des tiers proviennent de sources que nous pensons fiables mais nous ne pouvons en garantir l'exactitude.

HSBC Global Asset Management (France) - 421 345 489 RCS Nanterre. S.A au capital de 8.050.320 euros.

Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (n° GP99026)

Adresse postale : 38 avenue Kléber 75116 PARIS

Siège social : Immeuble Coeur Défense | 110, esplanade du Général de Gaulle - La Défense 4 - 92400 Courbevoie - France

www.assetmanagement.hsbc.fr

Copyright : Tous droits réservés © HSBC Global Asset Management (France), 2022.

AMFR_2022_ESG_RC_0709. Expires: 06/2023

